

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Mairie de  
Camblanes et Meynac

Le Maire de la Commune de Camblanes-et-Meynac

Le Maire de la Commune de Camblanes et Meynac,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et s. ;  
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 juillet 2025 arrêtant le projet de révision de plan local d'urbanisme ;  
Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;  
Vu les avis des différentes Personnes Publiques Associées consultées ;  
Vu la décision n°E25000150/33 en date du 09/09/2025 de M. le Président du tribunal administratif de Bordeaux (33) désignant M. Francis CLERGUEROU, commissaire enquêteur.

N°= 105.2025

Objet : Mise à l'enquête publique du projet de révision du plan local d'urbanisme  
de la commune de Camblanes et Meynac

### ARRETE

#### Article 1er : Objet de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de Camblanes et Meynac à compter du lundi 03 novembre 2025 à 9h00 et jusqu'au mercredi 03 décembre 2025 à 18h00 inclus pour une durée de 31 jours, à l'exception du 1<sup>er</sup> jeudi après-midi de chaque mois.

Cette révision a été initiée le 14 décembre 2020 par délibération du Conseil Municipal, inscrivant la volonté des élus municipaux de transcrire au sein du PLU de la commune une démarche écoresponsable en cohérence avec les orientations des communes frontalières et de l'intercommunalité.

Pour ce faire, il convenait également de revoir le document d'urbanisme de la commune face à de nouvelles difficultés à répondre aux objectifs d'aménagements et de développement maîtrisés poursuivis par la municipalité et tirant extrait du PADD, de prendre en considération la croissance de la population, afin de maîtriser celle-ci.

#### Article 2 : Personne responsable du projet

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT, Maire de la commune de Camblanes et Meynac.

### Article 3 : Evaluation environnementale

La procédure de révision du PLU est soumise à évaluation environnementale conformément aux dispositions de l'article L. 104-1 du code de l'urbanisme.

### Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

M. Francis CLERGUEROU, exerçant la profession d'expert en évaluation du risque, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux (33) et Monsieur Philippe GAZENGEL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Francis CLERGUEROU siégera à la mairie de CAMBLANES ET MEYNAC où toutes les observations doivent lui être adressées.

### Article 5 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Camblanes et Meynac, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A l'exception du 1<sup>er</sup> jeudi après-midi de chaque mois. Les samedis de 10h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur : M. Francis CLERGUEROU – Mairie – 1, place du Général De Gaulle – 33360 CAMBLANES ET MEYNAC ou encore les déposer par voie informatique à l'attention du commissaire enquêteur, sur la boîte mail :

[revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com](mailto:revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com) .

Durant cette même période, le dossier pourra être consulté en version numérique sur le site internet de la commune : [www.camblanes-et-meynac.fr](http://www.camblanes-et-meynac.fr).

Le dossier en version numérique sera également consultable gratuitement en mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie tels qu'indiqués ci-dessus.

### Article 6 : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de révision du PLU de la commune de Camblanes et Meynac à la mairie :

- Le lundi 03 novembre 2025 de 09h30 à 11h30
- Le jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 22 novembre 2025 de 10h00 à 11h30
- Le mercredi 03 décembre 2025 de 14h à 17h30

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la Mairie de Camblanes et Meynac.

Toutes les observations ou propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. En outre, toute personne intéressée, à sa demande et à ses frais, peut obtenir communication des éléments du dossier d'enquête publique auprès de la commune, dès la publication du présent arrêté (si la demande porte sur le dossier complet, compte tenu du volume du dossier, l'impression pourra être réalisée par un prestataire et la transmission pourra prendre plusieurs jours).

Seules les observations et/ou propositions formulées sur le registre entre le lundi 03 novembre à 9h00 et le mercredi 03 décembre à 18h00 seront prises en compte par le commissaire enquêteur. Pour les envois postaux, le cachet de la poste fera foi. Pour les courriels, la période de prise en compte s'étend du 03 novembre à 9h00 au 03 décembre à 23h59.

## Article 7 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, à la commune de Camblanes et Meynac, son rapport et ses conclusions motivées.

## Article 8 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'1 an :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

A l'exception du 1<sup>er</sup> jeudi après-midi de chaque mois. Les samedis de 10h00 à 12h00.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de la Gironde.

Une copie du rapport sera également adressée par M. le commissaire enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

## Article 9 : Mesures de publicité

Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (journal Sud-Ouest et Les Echos Judiciaires).

Cet avis sera affiché, au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

Il sera publié sur le site internet de la commune ([www.camblanes-et-meynac.fr](http://www.camblanes-et-meynac.fr)).

**Article 10 : A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, le Conseil municipal pourra approuver la révision du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.**

## Article 11 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Camblanes et Meynac, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ces formalités de publicité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité ou du rejet du recours gracieux par l'administration.

## Article 12 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département de la Gironde
- M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33)
- M. le Commissaire Enquêteur
- M. le Commissaire enquêteur suppléant

*Camblanes, le 09 octobre 2025*

*Le Maire,  
Jean-Philippe GUILLEMOT*



## Annonce légale

DATE DE PARUTION 14-10-2025

RÉFÉRENCE L25EJ52298

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l25ej52298/>



## COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105.2025 en date du 09 octobre 2025, le Maire de la commune de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Francis CLERGUEROU, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du lundi 03 novembre 2025 au mercredi 03 décembre 2025 inclus**, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant :  
[www.camblanes-et-meynac.fr](http://www.camblanes-et-meynac.fr)

M. le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 - de 9h30 à 11h30
- Jeudi 13 novembre 2025 - de 14h00 à 17h00
- Samedi 22 novembre 2025 - de 10h00 à 11h30
- Mercredi 03 décembre 2025 - de 14h00 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com](mailto:revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com). (L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9h00 au 03 décembre 2025 à 23h59).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'1 an dès qu'ils seront transmis en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Le Maire

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE NOUVEAUX AJUSTEMENTS

# Coup de rabot sur MaPrimRenov'

**RECENTRAGE.** La principale aide publique à la rénovation énergétique se focalise désormais sur les ménages les plus modestes et les logements les plus énergivores

Thierry Girande

À près une éclipse de trois mois, la plateforme MaPrimRenov', et une rénovation d'ampleur, vient de rouvrir le 30 septembre dernier. Cet intermède a accouché d'une nouvelle mouture de cette aide versée par l'Agence nationale de l'habitat ([www.anah.fr](http://www.anah.fr)). Les contraintes budgétaires actuelles ont manifestement influencé l'élaboration de cette dernière version de la prime. Concernant les rénovations d'ampleur, seulement 13 000 nouveaux dossiers seront acceptés dans le pays jusqu'à la fin 2025 et cela ne concernera que les ménages les plus modestes. Depuis la réouverture, l'aide n'est plus attribuée qu'aux biens les plus énergivores, c'est-à-dire affichant un DPE (diagnostic de performance énergétique) en E, F et G. En conséquence, le bonus de « sortie de passepoil énergétique », qui représentait 10 % du montant des travaux, est désormais supprimé. De plus, le plafond de dépenses



Les primes par geste sont désormais supprimées pour les travaux d'isolation des murs  
Photo Adstock

éligibles à MaPrimRenov' a été abaissé à 30 000 € pour des interventions permettant de gagner deux classes d'énergie sur

le DPE et à 40 000 € pour un saut de trois classes ou plus. Rappelons qu'avant la fermeture de la plateforme le 23 juin dernier, ce

plafond atteignait 70 000 € pour un gain de quatre classes. Enfin, le taux de subvention des travaux lié à la prime a été abaissé à 45 % pour les ménages aux ressources intermédiaires et à 10 % pour les ménages aux ressources supérieures.

## Des restes à charge plus élevés

Par ailleurs, les rénovations ciblées sont également concernées par ce tour de vis. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse ne feront plus partie des travaux éligibles à MaPrimRenov' Parcours par geste. Ces nouvelles modalités ont été fraîchement accueillies.

La Fédération française du bâtiment (FFB) évoque « un violent rabotage ». Sans être grand clerc, on peut supposer que ces nouveautés vont se traduire par un accès plus complexe à la prime, des inégalités de traitement entre les 180 « territoires de gestion » instaurés et, surtout, par des restes à charge plus élevés

que par le passé, même pour les plus modestes. Sans parler de la pérennité de ces mesures menacée par l'instabilité politique actuelle.

## EN BREF

### DPE : IMPACT CROISSANT SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) pèse de plus en plus lourd sur les transactions immobilières. Selon une enquête du bureau d'études thermiques Ittache parue en avril 2025, le prix de vente moyen d'une maison de 150 m<sup>2</sup> classée A ou B (catégories les plus sobres) à Bordeaux avoisine les 756 000 €, contre moins de 502 000 € lorsqu'elle affiche une étiquette énergie F/G (biens les plus énergivores), soit une différence d'environ 254 000 €. Bordeaux se classe ainsi à la première place des grandes villes dans lesquelles l'impact des DPE est le plus important pour ce type de biens. Par ailleurs, un appartement de 40 m<sup>2</sup> en A/B se négocie en moyenne autour des 190 000 € dans la capitale girondine, contre à peine 159 000 € s'il est classé F/G. Avec cette décote moyenne de 40 000 €, Bordeaux occupe la troisième position des villes qui enregistrent le plus fort impact des DPE sur le marché immobilier.

## Immobilier locations

**En la Chambre des notaires de la Gironde**  
7, rue Mably - BORDEAUX (33000),  
**VENTE AUX ENCHÈRES**  
MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 À 14 H 30  
(Dépôt de cotisation à 14 heures)

**LOT 1 - BORDEAUX (33000) - 44, rue Émile-Camini**  
Quartier Basquin - Proximité commerces et transports en commun.  
Mise à prix : 200 000 €  
Consignation: 52 000 €  
(par virement bancaire ou par chèque de banque  
à l'ordre de M<sup>r</sup> Daniel CHAMBARIERE).  
Maison à usage d'habitation de 99 m<sup>2</sup> environ, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage, comprenant :  
Jardin sur la partie arrière (22 m<sup>2</sup>).  
Cotisation saison IT n° 163 pour 90 m<sup>2</sup>.  
Coûte énergie et classe énergie : B/E.  
Visitez sur place et sans rendez-vous les 3 octobre de 11 h à 12 h 30, 14 octobre de 15 h à 16 h 30 et 21 octobre de 11 h à 12 h 30.

**LOT 2 - BORDEAUX (33000) - 110, rue Charles-Martin**  
Quartier Basquin - Bordeaux Maritime  
Mise à prix : 200 000 €  
Consignation: 40 000 € (par virement bancaire ou par chèque de banque  
à l'ordre de M<sup>r</sup> Daniel CHAMBARIERE).  
Maison individuelle à usage d'habitation, composée de 4 pièces principales, de 64 m<sup>2</sup> environ, d'un rez-de-chaussée et d'un étage.  
Jardin à l'arrière.  
A démonter.  
Cotisation saison IT n° 11 pour 112 m<sup>2</sup>.  
Coûte énergie et classe énergie : D/D.  
Visitez sur place et sans rendez-vous les 3 octobre de 9 h à 10 h 30, 14 octobre de 12 h à 14 h 30 et 21 octobre de 9 h à 10 h 30.

Revenus/ménages : ventile.sirma.sud-ouest@adme.fr ou 07 51 76 16 88  
M<sup>r</sup> Daniel CHAMBARIERE, notaire à Bordeaux, 8, cours de Gergovie (franchise Collectivité Publique)

Les informations sur les risques auxquels ces biens sont exposés sont disponibles sur le site Géorisques ([georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr))

## annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com),

## Avis administratifs et judiciaires

## Enquêtes publiques



Mairie de Macau

## AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Macau

En application des dispositions de l'arrêté de Madame la Maire de Macau, en date du 13 août 2025, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de Macau, sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025 inclus.

Mesdemoiselles Virginie BELLARD-SENS et Françoise BAZALGETTE-MOIROT assureront les fonctions de commissaire-enquêteur et commissaire-enquêteur suppléante.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie de Macau aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et contester éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire-enquêteur - Mairie de Macau, laquelle les amènera au regard.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Macau, [www.ville-macau.fr](http://www.ville-macau.fr). Les observations pourront être envoyées à l'adresse dédiée « urbanisme@ville-macau.fr », en précisant l'objet de l'enquête : Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de Macau, les :

Lundi 13 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Mardi 14 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Mercredi 15 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Jeudi 16 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Vendredi 17 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Samedi 18 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Dimanche 19 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Mercredi 22 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Jeudi 23 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Vendredi 24 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Samedi 25 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Dimanche 26 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Mercredi 29 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Jeudi 30 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

Vendredi 31 octobre 2025 de 9 h à 12 h,

soit un total de 33 jours.

Le résultat de l'enquête, le rapport et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans le délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Macau.



Commune de Cambianes-et-Meyrac

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105/2025 en date du 09 octobre 2025, la Maire de la commune de Cambianes et Meyrac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, M<sup>r</sup> Jean-Pierre CLERQUEROU, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 03 novembre 2025 au mardi 04 décembre 2025 inclus, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : [www.cambianes-et-meyrac.fr](http://www.cambianes-et-meyrac.fr).

Monseigneur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 de 9 h 30 à 11 h 30,

- Jeudi 13 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,

- Samedi 22 novembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 30,

- Mercredi 03 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mail par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [revisioncambianesetmeyrac@gmail.com](mailto:revisioncambianesetmeyrac@gmail.com). (L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9 h 00 au 03 décembre 2025 à 23 h 59).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an dès qu'ils seront transmis en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Philippe GUILMET.

## Annonce légale

DATE DE PARUTION 04-11-2025

RÉFÉRENCE L25EJ52302

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l25ej52302/>



## COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105.2025 en date du 09 octobre 2025, le Maire de la commune de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Francis CLERGUEROU, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 03 novembre 2025 au mercredi 03 décembre 2025 inclus, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant :  
[www.camblanes-et-meynac.fr](http://www.camblanes-et-meynac.fr)

M. le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 - de 9h30 à 11h30
- Jeudi 13 novembre 2025 - de 14h00 à 17h00
- Samedi 22 novembre 2025 - de 10h00 à 11h30
- Mercredi 03 décembre 2025 - de 14h00 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com](mailto:revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com).  
(L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9h00 au 03 décembre 2025 à 23h59).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'1 an dès qu'ils seront transmis en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Le Maire

## Viagras

## BORDEAUX

Au cœur de Bordeaux depuis 1987 RECHERCHE tous viagras, tous départements pour clientèle de qualité. Estimation et étude gratuites - Michel ROYE RESEAU NATIONAL DOM TOM 06.73.39.12.19 www.cirsovager.com

## BORDEAUX

Augmentez vos revenus pour m' i e u x profiter de votre retraite. Une étude offerte et un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet. Univers Viager Nouvelle Aquitaine 05.56.21.91.44 www.univers-viager.fr

## LEBOUCAT



Votre maison peut financer votre retraite ! Vendez en viager.

restez chez vous et percevez un revenu régulier. Une solution sûre et humaine encadrée par votre expert viager. Etude confidentielle et estimation offerte sur toute la Gironde. Votre maison peut financer votre retraite ! Vendez en viager, restez chez vous et percevez un revenu régulier. Une solution sûre et humaine encadrée par votre expert viager. Etude confidentielle et estimation offerte sur toute la Gironde.

EI - Philippe DELANNE 06 75 02 71 05 philippe.delanne@century21.fr

Professionnels de l'immobilier : grâce à notre expertise en marketing immobilier et à la qualité de nos supports print et digitaux, touchez efficacement votre cible et réalisez des campagnes publicitaires performantes.

sudouest-publicite.com



## Sud Ouest Immobilier

Retrouvez les meilleurs spécialistes du viager du Sud-Ouest offres, conseils, réponses chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec  
**Obien'ici**  
Demeure Immobilière

**'SUD OUEST'**

## Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com,

## Marchés publics et privés

## Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Commune de Ludon-Médoc

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX  
Réf : 2025\_TX\_02

- 1 - Maître d'ouvrage  
Commune de Ludon-Médoc, 1 rue de la mairie, 33290 Ludon-Médoc - 05.57.88.44.09
- 2 - Maîtrise d'œuvre  
ARCTIC ARCHITECTURE, 4 A Rue du Serpent, 33600 Pessac.
- 3 - Mode de passation  
MAPA
- 4 - Objet du marché et lieu d'exécution  
Lieu d'exécution : Commune de Ludon-Médoc.  
Liberté du Service : Construction de la Maison des Arts et de la Culture de la commune de Ludon-Médoc.
- 5 - Décomposition en lots  
Le marché est composé de 4 lots :
  - Lot n° 1 : Gros œuvre - VRD
  - Lot n° 2 : Bâti-métal
  - Lot n° 3 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires
  - Lot n° 4 : Électricité
- 6 - Caractéristiques techniques  
Voir CCPA.
- 7 - Critères d'attribution  
Voir RC.
- 8 - Date limite de remise des offres : Mercredi 3 décembre 2025 à 12 h 00.
- 9 - Date limite de remise des offres : Mercredi 3 décembre 2025 à 12 h 00.
- 10 - Consultation  
Remise des offres par voie électronique uniquement sur la plateforme.
- 11 - Remise du dossier de consultation :
- 12 - Téléchargement du DCE via le site internet web : <https://ludonmedoc.fr>
- 13 - Renseignements : Tel : 05.57.88.54.05 ou dga@ludonmedoc.fr

## Autres marchés

**université de BORDEAUX**

## APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES PERSONNALITÉS EXTERIEURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

En raison de la fin de mandat de l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au conseil d'administration, l'université de Bordeaux lance le présent appel à candidatures pour 4 des personnalités extérieures appartenant à siéger au sein de ce conseil.

Le conseil d'administration est un organe de gouvernance de l'université de Bordeaux et en définit la politique. Il est composé de 36 membres, représentant les personnels enseignants, enseignants-rechercheurs, ingénieurs, techniciens, les administrateurs, les étudiants et les personnalités extérieures.

Le conseil comprend huit personnalités extérieures, dont quatre désignées par les collectivités (le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux) et le CNRS.

Quatre autres personnalités, objet du présent appel à candidature, sont désignées par les membres élus du conseil d'administration et les personnalités extérieures désignées ci-dessus. Elles doivent répondre aux critères suivants :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- un représentant d'une organisation représentative des salariés ;
- un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une de ces quatre personnalités doit être un ancien diplômé de l'une des universités fondatrices de l'université de Bordeaux.

Le dépôt de candidature est ouvert à compter de la publication du présent appel, jusqu'au 12 décembre 2025.

Le candidat(e) doit transmettre un curriculum vitae et une lettre de motivation par courriel à [dja-cau@bordeaux.fr](mailto:dja-cau@bordeaux.fr).

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de l'université de Bordeaux, rubrique élections. Toutes les questions relatives à cet appel à candidatures sont à envoyer à cette même adresse ou par téléphone au 05 40 60 61 95.

La désignation des personnalités se fera lors de la séance du conseil d'administration de l'université du 8 janvier 2026.

En partenariat avec

**Obien'ici**  
Demeure Immobilière

**'SUD OUEST'**

## Avis administratifs et judiciaires

## Enquêtes publiques

**CM**  
**CAMBLANES**  
**MEYNAC**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105/2025 en date du 09 octobre 2025, le Maire de la commune de Camblanes et Meyrac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, M. Francis CLERGUERO, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 03 novembre 2025 au mercredi 09 décembre 2025 inclus, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : [www.camblanes-et-meyrac.fr](http://www.camblanes-et-meyrac.fr). Monsieur le commissaire enquêteur recevra la publicité en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 de 9 h 30 à 11 h 30,
- Jeudi 13 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Samedi 22 novembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 30,
- Mercredi 03 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [revisionplancamblansestmeyrac@gmail.com](mailto:revisionplancamblansestmeyrac@gmail.com). (L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9 h 00 au 03 décembre 2025 à 23 h 59).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'1 an dès qu'ils seront transmis en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Philippe GUILLEMOT.

## Autres avis

## CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

## VENTE

En application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, vend 1 appartement T5, sis Résidence Les Pradères, 51 Chemin du Maurelet à SAINT MEDARD EN JALLES (33160). Loi 15.05.2003, Art. 265, surface Carréco 70,9m² au Rez-de-chaussée DPE : D. Classe Climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 800€ et 1200€, année de référence 2021 (abonnement compris).

Pris : 160 000 € hors frais de notaire et barcaras.

Les informations sur les risques auxquels ce(s) bien(s) exposé(s) sont disponibles sur la site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 20.

Quinte-part de charges annuelles estimées : 1500 €

Pas de procédure en cours.

Contact : CDC HABITAT Ventes-Julien ROMAIN Tél : 09 74 48 62 21 julien.romain@cdc-habitat.fr.

Date limite de remise des offres : 04/12/2025.

Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ([julien.romain@cdc-habitat.fr](mailto:julien.romain@cdc-habitat.fr)) ou par courrier RAR (CDC Habitat: M. Julien ROMAIN 3 rue Claudefeuille-CS 02042-33525 Fruges Cedex) la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

**LEGE CAP FERRET**

## VILLE DE LEGE CAP FERRET

## AVIS DE VACANCE D'UN EMPLACEMENT COMMERCIAL

## MARCHES INTERIEURS

Le Maire de LEGE-CAP-FERRET informe qu'un emplacement est disponible pour la prochaine saison :

MARCHE DU CAP-FERRET

Banc n° 13 : FRUITS ET LEGUMES

Superficie du banc : 19,42 m² - réserve 21,44 m²

Les personnes intéressées doivent adresser leur proposition à la Mairie de LEGE-CAP-FERRET (service des marchés) avant le 15 novembre 2025.

Fait à LEGE CAP FERRET, le 26 octobre 2025

Le Maire,  
Philippe de GONVILLE

## Annonces légales

## Vie des sociétés

## ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires

Article 1378-1 du Code de procédure civile  
Monsieur Jean Marc André Michel OUILLET, en son vivant retraité, célibataire, ayant demeuré à BORDEAUX (33000), 10, rue Henri Salinde, n° à FONTENAY-LE-COMTE (85200), le 16 novembre 1953 et décédé à BORDEAUX (33000), le 19 septembre 2025, a institué plusieurs légataires à titre universel, suivant testament holographique, en date à LA PORTE DE L'ILE, du 14 janvier 2016, déposé au rang des minutes de Maitre Dominique RONDCAU, notaire à BENET (Vendée), suivant acte reçu par lui le 27 octobre 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Dominique RONDCAU, notaire à BEGET (85490) 55 rue de la Gare. Pouravis.

## CHEZ LES STEFS

## SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 1 ALLEE CAMILLE SAINT SAENS 33470 GUJAN MESTRAS RCS BORDEAUX 900 733 387

## ADDITIF

à l'annonce parue sous le n° L250013475 dans l'édition du 14/10/2025 en page .

Il fallait ajouter : L'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 10/10/2025.

RENDU

## Sud Ouest légales

## Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7  
24 h sur 24

## Paiement en ligne sécurisé

**'SUD OUEST'**

## Affichage - suite

1 message

Charlotte Maenc <charlotte.maenc@camblanes-et-meynac.fr>  
À : Francis CLERGUEROU <francis.clerguerou@gmail.com>  
Cc : Thibault Vigier <thibault.vigier@camblanes-et-meynac.fr>

14 octobre 2025 à 17:33

M. CLERGUEROU,

Voici les photos :

- Rond-point du Pin-franc
- Arrêt de bus route de Meynac/chemin de Mugron
- Arrêt de bus Fontbonne (aire de covoitage)
- Ecole élémentaire (panneau côté La Poste)
- Ecole élémentaire (panneau à l'entrée principale)
- Kiosque devant l'église

Tous les avis ont été affichés et publiés ce jour.

Bien cordialement,

**Charlotte MAENC**

Service Urbanisme

Mairie de Camblanes et Meynac

05.57.97.16.90.

mairie@camblanes-et-meynac.fr





**IMG\_20251014\_140742.jpg**  
202K



**Arrêt de bus Fontbonne 1.jpg**  
111K



**Arrêt de bus Fontbonne 2.jpg**  
103K



**Arrêt de bus Meynac 1.jpg**  
134K



**Arrêt de bus Meynac 2.jpg**  
115K



Ecole élem - côté La Poste - 1.jpg  
95K



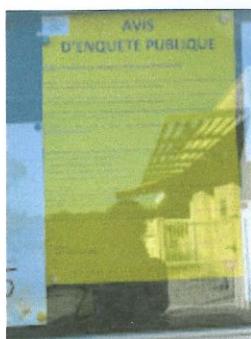
Ecole élem - côté La Poste - 2.jpg  
87K



Kiosque Eglise 2.jpg  
103K



Kiosque Eglise.jpg  
117K



Ecole élem - entrée.jpg  
182K